



Déclaration liminaire du CSAL du 23 juin 2026

Monsieur le Président,

Nous vous écrivons dans la chaleur et au son des ventilateurs. Année après année, alors que nous savons tous que le réchauffement climatique s'accélère, nous constatons que les mesures prises sont toujours du bricolage, sans anticipation, et qu'il n'y a pas de moyen ambitieux engagé pour rendre les vagues de chaleur plus supportables dans les services.

De nombreux services souffrent de la chaleur par le fait de matériel non entretenu ou défectueux, par le manque de climatisation, la densification des locaux, ou la mise place de solution nouvelles qui ne fonctionnent pas.

Nos conditions de travail méritent mieux que des fiches « vivre avec la chaleur ».

Monsieur le Président, vous nous avez conviés à ce CSAL pour les 7 points à l'ordre du jour.

Que dire du plus important document, le TBVS ? Sur un point qui nous tient à cœur, nous pourrions nous réjouir de la diminution du nombre d'arrêts maladie, mais la réalité est toute autre. Cette diminution est avant tout le fait des jours de carences, ce dispositif inique dont nous demandons toujours l'annulation, mais aussi de la difficulté pour les collègues d'avoir un rendez-vous chez un médecin traitant. Pas sûr qu'à long terme, notre santé en soit préservée.

Le regroupement de RAN de la fiche 5, les transferts d'activités, le regroupement de CID comme dans la fiche 2, sont encore la matérialisation de politiques qui visent à toujours à colmater la diminution du nombre d'agents dans les services publics. Des restructurations dans lesquelles les agents ne sont pas ou peu associés. Dans le cas du transfert de la SIL 58 vers le SIL 21, on peut craindre un allongement des distances d'intervention et nous nous interrogeons sur les liens précis entre la CID 58 et le SIL 21. Sans oublier les inquiétudes des CIDs quant à leur avenir, en particulier celles de l'Ain et de la Loire, un point que nous vous avons demandé de mettre à l'ordre du jour.

Concernant un autre chantier, les collègues de l'ESI de Dijon nous ont demandé de vous interpellier sur le projet immobilier en cours dans leur établissement.

Concernant le SI, un ministre d'un exécutif précédent avait déclaré que les données publiques sont une ressource et doivent être valorisées. La cybercriminalité n'aura pas attendu : après FICOBA et bien d'autres, lors du week-end de la Pentecôte, de nombreux agents du ministère (mais pas tous !) ont été informés par ALAN que son opérateur de tiers payant Almerys avait été victime d'une importante cyberattaque, entraînant le vol de plus de 15 millions de numéros de sécurité sociale ainsi que des informations qui y sont associées : état civil (nom, prénom, date de naissance), numéro de contrat ou encore dates de couverture.

Décidément, nous avons changé de monde. Les hackers peuvent aujourd'hui s'introduire et siphonner nos données jusque dans les infrastructures publiques. L'État doit de toute urgence mettre les moyens, techniques et humains, pour sécuriser nos données par des solutions souveraines.

Pour finir, le refus du gouvernement de revaloriser le point d'indice, dans une situation de retour de l'inflation, n'est pas un accident statistique. C'est le résultat assumé d'un choix politique, celui de trois années consécutives de gel du point d'indice, de mépris affiché pour les organisations syndicales et pour les fonctionnaires. Le gouvernement organise méthodiquement l'alignement de la fonction publique sur le SMIC. La CGT ne peut admettre cette dérive et demande une revalorisation immédiate du point d'indice pour rattraper le décrochage cumulé des années antérieures (-19,5 % de perte de pouvoir d'achat indiciaire depuis 2010 et -13 % depuis 2017).

La défense des agents et de leurs conditions de travail, c'est le sens des interventions que nous porterons aujourd'hui.